

**Décision n°2019-13**

**Le délégué régional,**

**Vu le code de la recherche ;**

**Vu le code de la commande publique ;**

**Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983** modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le décret 84-278 du 12 août 1984** relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012** relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu le décret du 26 novembre 2018** portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision n°DAJ2018-112 du 1<sup>er</sup> janvier 2018**, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

**Vu la décision DAJ 2013-110 du 22 juin 2013** relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

**Vu la décision SA/RJ/17-N13 du 12 décembre 2017** du Président-directeur-général portant organisation des achats de l'Inserm ;

**Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm en date du 4 octobre 2018** relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2019-2021 ;

**Vu la décision DAF n°2018-142** relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires ;

**Vu la décision DAJ 2012 – 124/CHCH/CH** nommant Jacques Cavallé délégué régional et ordonnateur secondaire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu le grant européen numéro 759226** relatif au projet de recherche ERC Starting Grant « ANTIVIR » dirigé par Caroline Goujon, Chargée de recherche au sein de l'Institut de recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM – UMR 9004) et dont la gestion a été confiée à la Délégation régionale Occitanie Méditerranéenne de l'Inserm.

**DECIDE**

**Article 1 :** Délégation de signature est accordée, à compter du 10 Janvier 2019 à Vincent Boyer (*Ingénieur d'étude, Responsable Achats-Marchés*), afin de signer ou valider en leur qualité de valideur final dans le système d'information financier SAFIr, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite d'une part, de ses attributions et d'autre part, des crédits disponibles. Etant entendu que cette délégation concerne exclusivement les dépenses relatives au projet de recherche ANTIVIR ci-dessus :

- Les commandes dont le montant est inférieur à 144 000 euros HT ;
- Les commandes relatives à la gratification des stagiaires,
- les constatations de service fait,
- les certifications de service fait,
- tous actes et documents relatifs à la gestion des missions en France et à l'étranger nécessaires à l'activité de l'équipe de recherche dans le cadre du projet, à l'exception :
  - des missions dont la durée dépasse un mois.



**Décision n°2019-13**

- des ordres de mission sans frais, dont la durée dépasse un mois.

- Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent Boyer, délégation de signature est accordée, à compter du 10 janvier 2019, à Mélissa Bourrel, (*Technicien, Gestionnaire polyvalent d'unité*), aux fins mentionnées à l'article 1 et dans la limite de 1600 euros HT pour les commandes.
- Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent Boyer et de Mélissa Bourrel, délégation de signature est accordée, à compter du 10 janvier 2019, à Hanane El Bouzidi, (*Technicien, gestionnaire polyvalent d'unité*), aux fins mentionnées à l'article 1 et dans la limite de 1600 euros HT pour les commandes.
- Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent Boyer, de Mélissa Bourrel, et de Hanane El Bouzidi, délégation de signature est accordée, à compter du 10 janvier 2019, à Lucile Gros, (*Technicien, gestionnaire polyvalent d'unité*), aux fins mentionnées à l'article 1 et dans la limite de 1600 euros HT pour les commandes.
- Article 5 :** Ampliation de la décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la délégation régionale Occitanie Méditerranéenne.
- Article 6 :** Elle abroge la décision antérieure n°2018-ANTIVIR ayant le même objet.

**Le Délégué Régional,  
Ordonnateur secondaire**

Jacques Cavailé

Décision n°2019-13

Délégation Régionale Inserm  
Occitanie Méditerranéenne

Déléataire : Nom et prénom Fonction	Signature	Paraphe	Domaine de la délégation de signature
Vincent Boyer Responsable Achats- Marchés		VB.	Commandes inférieures à 144 000 euros HT, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Melissa BOURREL Gestionnaire Polyvalente d'Unité		M.B	Commandes inférieures à 1600 euros, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Hanane EL BOUZIDI Gestionnaire Polyvalente d'Unité		HEB	Commandes inférieures à 1600 euros, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Lucile Gros Gestionnaire Polyvalente d'Unité		LG	Commandes inférieures à 1600 euros, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions